

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ammonii anisatus spirit

N° d'article 14650100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1B H317

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H315

Provoque une irritation cutanée.

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence ***

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** (E)-anethole; 4-Allylanisol

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution alcoolique

Composants dangereux *****(E)-anethole**

No. CAS	4180-23-8
No. EINECS	224-052-0
Numéro d'enregistrement	01-2119979097-22-XXXX
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Sens. 1B H317

ammoniac ...%

No. CAS	1336-21-6
No. EINECS	215-647-6
Numéro d'enregistrement	01-2119488876-14-XXXX
Concentration	>= 1 < 2.5 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Corr. 1B H314 Eye Dam. 1 H318 STOT SE 3 H335 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 5
Aquatic Acute 1	H400	M = 10

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

ATE orale 350 mg/kg

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

4-Allylanisol

No. CAS 140-67-0

No. EINECS 205-427-8

Concentration >= 0.1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Chronic 3 H412

Autres ingrédients *****éthanol**

No. CAS 64-17-5

No. EINECS 200-578-6

Concentration >= 50 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

eau

No. CAS 7732-18-5

No. EINECS 231-791-2

Concentration >= 10 < 25 %

Le renvoi: [4]

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS 78-70-6

No. EINECS 201-134-4

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1B H317

dipentène

No. CAS 138-86-3

No. EINECS 205-341-0

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

1,8-Cineole

No. CAS 470-82-6

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

No. EINECS 207-431-5
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 Skin Sens. 1B H317

3-Carène

No. CAS 13466-78-9
 No. EINECS 236-719-3
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 Acute Tox. 4 H332
 Asp. Tox. 1 H304
 Skin Irrit. 2 H315
 Skin Sens. 1 H317
 Aquatic Chronic 2 H411

(1S)-alpha-Pinène

No. CAS 7785-26-4
 No. EINECS 232-077-3
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 Asp. Tox. 1 H304
 Skin Irrit. 2 H315
 Skin Sens. 1 H317
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

p-mentha-1,4(8)-diène

No. CAS 586-62-9
 No. EINECS 209-578-0
 Concentration < 1 %
 [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Asp. Tox. 1
 Flam. Liq. 3
 Aquatic Chronic 2

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin.

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

aération.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition *******éthanol**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m ³	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m ³	1000	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; Formal; INRS NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**éthanol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effet local		
Concentration	1900		mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Long terme		
Voie d'exposition	orale		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	434		mg/kg/d

ammoniac ...%

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Aigu		
Voie d'exposition	dermale		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	6.8		mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Long terme		
Voie d'exposition	dermale		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	6.8		mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Aigu		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	47.6		mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	36	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	47.6	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	14	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	68	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	68	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	23.8	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	7.2	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	23.8	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	2.8	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6.8	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6.8	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

ammoniac ...%

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.0011	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.00011	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec le corp. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Nettoyer complètement après le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	Liquide, limpide	
Couleur	incoloré à faiblement jaunâtre	
Odeur	type ammoniacque	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Valeur	>= 78	°C
Source	Valeur évaluée	

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

Point d'éclair

Valeur	13	à	22	°C
Source	Valeur évaluée			

Pression de vapeur

Valeur	<= 5.8
Source	Valeur évaluée

Densité et/ou densité relative

Valeur	0.864	à	0.868
Remarque	Relative Density according specification		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, produits de décomposition responsables du danger: vapeurs / gaz inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**1,8-Cineole**

Espèces	rat		
DL50		2840	mg/kg
Source	RTECS		

4-Allylanisol

DL50		1230	mg/kg
------	--	------	-------

éthanol

Espèces	rat		
DL50		7060	mg/kg
Source	Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.		

éthanol

Espèces	rat		
DL50		10470	mg/kg

ammoniac ...%

Espèces	rat		
---------	-----	--	--

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

DL50 350 mg/kg
Source Banque de données de substances GESTIS

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**éthanol**

Espèces lapin
DL50 15800 mg/kg

ammoniac ...%

Remarque Aucun données connues.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**éthanol**

Espèces rat
CL 50 30000 mg/m³
Durée d'exposition 4 h
Administration/Forme Vapeurs

ammoniac ...%

Remarque Aucun données connues.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**éthanol**

évaluation Non irritant

ammoniac ...%

Espèces lapin
évaluation Corrosif
méthode OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**éthanol**

évaluation irritant

ammoniac ...%

Espèces lapin
évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

Sensibilisation (Composants)**ammoniac ...%**

Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**ammoniac ...%**

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité (Composants)**éthanol**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

ammoniac ...%

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

ammoniac ...%

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode Ames test

Toxicité reproductrice (Composants)**ammoniac ...%**

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

Remarque

Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.

Cancérogénicité (Composants)**ammoniac ...%**

Remarque

Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**ammoniac ...%**

Remarque

N'est disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

Autres données

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****1,8-Cineole**

Espèces

Pimephales promelas

CL 50

102

mg/l

Durée d'exposition

96

h

ammoniac ...%

Espèces

truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

CL 50

0.89

mg/l

Durée d'exposition

96

h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**ammoniac ...%**

Espèces

Daphnia magna

CL 50

101

mg/l

Durée d'exposition

48

h

Toxicité pour les algues (Composants)**ammoniac ...%**

Espèces

Chlorella vulgaris

CE50

2700

mg/l

Durée d'exposition

18

d

Toxicité pour les bactéries (Composants)**ammoniac ...%**

Remarque

Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

éthanol

évaluation

Facilement biodégradable

ammoniac ...%

évaluation

Facilement biodégradable

La dégradabilité facile (Composants)**ammoniac ...%****Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)****éthanol**

Valeur

0.93

à

1.67

mg/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)**éthanol**

BCF

0.66

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Mobilité dans le sol (Composants)**ammoniac ...%**

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

Résultats des évaluations PBT et vPvB (Composants)**éthanol**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets




Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1993	1993	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2
Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225
H302

Liquide et vapeurs très inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.

Nom commercial: Ammonii anisatus spirit

Numéro de la matière: 146501

Version: 3 / CH

Date de révision: 23.08.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 23.08.23

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.